



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4460

Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre pluriannuelle avec l'association «EbulliScience®», sise 12 rue des Onchères - BP 112 - 69512 Vaulx en Velin et attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 97 700 euros

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

SEANCE DU 21 JANVIER 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4460 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE
D'UNE CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE AVEC
L'ASSOCIATION «EBULLISCIENCE®», SISE 12 RUE DES
ONCHERES - BP 112 - 69512 VAULX EN VELIN ET
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT POUR UN MONTANT DE 97 700
EUROS (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 janvier 2019 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

Ebulliscience® est une association qui a pour objectif de contribuer au développement de la culture scientifique et technique pour tout public.

Dans le cadre de son projet associatif, Ebulliscience® propose différentes activités dont l'objectif principal est de favoriser le développement culturel local, de participer à l'attractivité des territoires d'intervention de l'association, en organisant des activités scientifiques et techniques en direction des jeunes et des adultes.

L'objectif fondamental visé par Ebulliscience® est, en collaboration avec les intervenants de l'éducation, de contribuer, par des actions culturelles, scientifiques et techniques, à l'épanouissement des potentialités de l'enfant et de l'adulte, en vue de développer son esprit critique, de lui permettre de faire des choix et ainsi de le rendre plus autonome.

Ces activités éducatives et de loisirs s'inscrivent ainsi dans le cadre des objectifs du Projet Educatif De Territoire de la Ville de Lyon qui vise à offrir la possibilité à chaque enfant et adolescent de devenir un adulte autonome et responsable.

Ces activités, qui se déroulent selon des modalités adaptées sur l'ensemble des temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire), sont dirigées en priorité vers les publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La signature d'une convention cadre pluri annuelle, pour la période de 2019 à 2021, marque la reconnaissance par la Ville de la participation de l'association au développement de la politique éducative et à la cohésion sociale des territoires, en s'inscrivant dans les objectifs spécifiques aux dispositifs contractuels qui engagent la Ville de Lyon :

- Le Projet Educatif de Territoire de la Ville de Lyon qui couvre l'ensemble des actions éducatives auprès des enfants et adolescents de 2 à 16 ans comme défini par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école n°2013-595 du 8 juillet 2013.
- La Convention territoriale de Lyon 2015 2020, notamment en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de territoire avec l'appui de la mission territoriale concernée, et aux projets culturels de territoire avec l'appui de la Mission de Coopération Culturelle, si l'association est située ou conduite à intervenir dans un

ou plusieurs quartiers inscrits dans la géographie prioritaire au titre de la politique de la ville.

La Ville de Lyon s'engage à soutenir financièrement l'association par une subvention de fonctionnement général pour la mise en œuvre de ses activités de développement de la culture scientifique et technique sur les différents temps de l'enfant. Pour l'année 2019, la subvention est proposée à hauteur de 97 700 euros.

En contrepartie de l'octroi par la Ville de Lyon de la subvention, l'association s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne réalisation des objectifs suivants :

- Promouvoir la culture scientifique, technique et numérique sur le territoire lyonnais.
- Développer des actions innovantes en matière scientifique et technique, notamment dans le champ du numérique, pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs.
- Mettre en œuvre des stages scientifiques et techniques, sur les territoires ayant été préalablement identifiés comme prioritaires par Ebulliscience® et la Ville de Lyon notamment sur les temps de vacances scolaires et samedis matin.
- Sensibiliser les animateurs-trices du périscolaire à la Médiation Scientifique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu la convention cadre pluri-annuelle avec l'association ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission **éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports** ;

DELIBERE

- 1- La convention cadre pluriannuelle avec l'association, jointe en annexe à la présente délibération, est approuvée.
- 2- Une subvention de fonctionnement de 97 700 euros à l'association Ebulliscience® est attribuée.
- 3- Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention cadre.

- 4- La dépense en résultant, soit 97 700 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 41944, nature 6574 – fonction 522 après transfert de 35 000 euros depuis la ligne de crédit 41780 nature 6574-fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Charles-Franck LEVY